



## *Charte du Chœur Saint Germain*

Les choristes s'engagent à :

- Participer activement et assidûment aux répétitions
- Travailler préalablement les morceaux désignés à l'avance par le chef de Chœur
- Ne pas perturber les travaux d'apprentissage et mise au point d'un membre ou du groupe
- Respecter l'autorité du chef de Chœur
- Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux choristes
- S'approprier les décisions retenues par la majorité
- Favoriser la cohésion du groupe
- Promouvoir le Chœur Saint Germain